

La lettre d'information de la CFDT SYSTRA

Bonne année 2014 !

Toute l'équipe de la CFDT SYSTRA vous souhaite une **très bonne année 2014 !** Nous vous adressons à cette occasion tous nos vœux de santé, bonheur, satisfaction tant sur le plan professionnel que personnel.



Sur le plan syndical, l'année 2014 s'annonce chargée ! Les négociations sur **les salaires** ont repris dès le 6 janvier (voir article suivant). Celles initiées cet automne sur la **prévention des risques psychosociaux** se poursuivront. Enfin, des négociations viennent de s'ouvrir sur le **télétravail**, et d'autres sont à venir dès février sur **l'intéressement** dont l'accord arrive à échéance cette année.

Enfin, des négociations viennent de s'ouvrir sur le **télétravail**, et d'autres sont à venir dès février sur **l'intéressement** dont l'accord arrive à échéance cette année.

Salaires 2014 : ça coince !

Comme annoncé en novembre, la Direction a osé une 1^{ère} proposition de **0,9%** pour les augmentations 2014 ! Courant décembre, elle a revu sa copie pour arriver à une enveloppe globale de **1,45% de la masse salariale...** Malgré une ultime séance le 6 janvier, les négociations entre la Direction et les syndicats se sont soldées sur un constat d'échec. La Direction appliquera donc en avril, de façon unilatérale, des augmentations individuelles de **1% en moyenne**. Les 0,45% restant seront affectés à la résorption des écarts salariaux (0,3%) et à une augmentation de 30€ bruts pour les salaires inférieurs à 2 800€ brut.

Pour la CFDT ce chiffre est inacceptable. Il prouve bien que la Direction est **coupée des réalités économiques** que subissent les salariés :

- Augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014 ;
- Inflation estimée à 1,5% par la BCE ;
- Augmentation des prix du restaurant d'entreprise du Farman de 2% depuis le 1^{er} décembre 2013 (cf. article au verso).
- Augmentations de salaires estimées à 2,8% en France pour 2014 (étude AON HEWITT) ;

Aussi la CFDT demandait, conjointement avec d'autres syndicats, **une enveloppe de 3,5 %** dont 1/3 affecté à une augmentation générale. En ayant fait évoluer sa proposition d'un ½ point en 4 séances de négociations, la Direction montre le **mépris qu'elle porte au dialogue social**. Dans ces conditions, **aucun des 5 syndicats** de SYSTRA ne signera d'accord. La Direction devra **assumer seule** les conséquences de sa politique, sur la motivation des salariés de SYSTRA.



D'autre part, la CFDT continue de dénoncer avec force le **projet d'harmonisation des parts variables** (ou bonus individuels) présenté par la Direction lors du CE d'octobre, sans la moindre concertation préalable. En effet, ce projet **réduit fortement les rémunérations** de plusieurs centaines d'anciens salariés d'INEXIA et de XELIS.

La CFDT appelle donc **la Direction à entendre cet appel** et à enfin accepter de discuter avec les organisations syndicales pour faire évoluer son projet d'harmonisation. La CFDT, qui est un syndicat constructif et de dialogue, déplore **le mutisme de la Direction** sur ce sujet sensible qui touche à la rémunération directe des salariés.

La CFDT SYSTRA sur Facebook



Après le blog mis en ligne en 2012 cfdt-systra.overblog.com, la CFDT SYSTRA souhaite continuer à utiliser les nouvelles technologies pour toujours mieux vous informer et mieux interagir avec vous. Aussi, nous venons d'ouvrir notre page Facebook, n'hésitez pas à « liker » ! ;-)

www.facebook.com/cfdt.systra

Inscrivez-vous sur le blog et restez informés : cfdt-systra.overblog.com

Restaurant d'entreprise : trop cher !



Hausse des prix

Depuis le 1^{er} décembre 2013, les prix du restaurant d'entreprise du Farman ont **augmenté de 2% en moyenne...** La Direction justifie cette augmentation par une clause du contrat qui la lie au prestataire ELIOR. Cette clause prévoit une **hausse annuelle des tarifs indexée sur l'inflation...** Pourtant, la Direction utilise le même argument de l'inflation pour justifier des augmentations de salaire de 1%... C'est incompréhensible... Il faudrait peut-être que la Direction vérifie les piles de sa calculatrice !

Mais si le contrat entre ELIOR et la Direction prévoit bien une augmentation annuelle des prix, force est de constater que **ces derniers ont augmenté tout au long de l'année 2013.** A titre d'exemple, le prix des pâtisseries a augmenté de 40% entre décembre 2012 et l'été 2013 !!!

La CFDT pose donc une question simple : **sur quelles bases juridiques ELIOR a-t-il augmenté ses prix tout au long de l'année ?** Interrogée, la Direction a d'abord mis en avant une augmentation proportionnelle au grammage... comme si les pâtisseries avaient grossi de 40%... Puis la Direction a reconnu qu'elle n'avait aucune réponse... **Preuve qu'elle ne gère pas du tout le contrat...** au détriment de ses propres salariés !

Déplacements à l'international



La Direction a informé le CE fin 2013 qu'elle allait refondre les **conditions d'expatriation** pour les salariés affectés aux projets internationaux. Sous couvert de mettre en conformité le modèle SYSTRA (sclérosé et inefficace selon la Direction), avec ce qui se fait dans les grands groupes, ces nouvelles conditions sont surtout un moyen de **raboter les acquis des salariés...** Pour la CFDT, l'expatriation et les projets à l'international sont au cœur de l'activité de SYSTRA. Il est impératif de **maintenir des conditions attractives** pour l'expatriation. A croire que pour la Direction, le développement à l'international passe uniquement par la **création de CTR dans les pays à bas coûts !**

Télétravail : on négocie... enfin !

Depuis le déménagement, la Direction a mis en avant le télétravail comme une mesure d'accompagnement. Malgré les **fortes attentes des salariés** sur ce sujet, la Direction ne l'a jamais considéré comme prioritaire. Tout juste a-t-elle procédé à des **« expérimentations à titre exceptionnel »** concernant une poignée de salariés.



Suite aux demandes express de la CFDT, la Direction vient d'ouvrir des négociations. Conformément à sa tradition de syndicat constructif et de dialogue, la CFDT travaille actuellement à l'élaboration de **propositions concrètes.** Vous pourrez les retrouver prochainement sur notre blog. Il s'agit, pour nous, d'étendre le télétravail à **un maximum de salariés volontaires.** Il s'agit également d'encadrer le télétravail pour **éviter les dérives** et assurer la protection de la **vie privée** des salariés.

Vos représentants CFDT agissent !



« Le **Comité d'entreprise**, est une instance clé dans la vie de SYSTRA. Si les salariés connaissent bien les œuvres sociales du CE (chèques vacances, allocation de rentrée ou Noël, voyages, activités culturelles...), moins nombreux sont ceux qui savent que le CE a des compétences beaucoup plus larges.

En effet, la Direction doit **obligatoirement informer et consulter le CE** sur toutes les questions relatives à l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.

Le CE agit donc sur tous les sujets qui touchent à la **vie économique et sociale de SYSTRA :** effectifs, politique salariale, mutuelle, formation professionnelle, résultats financiers, frais de déplacements, durée du travail, etc.

En tant que membres du CE, nous avons à cœur de **porter votre voix** sur chacun de ces sujets ! »

Annie Jacob, Elue suppléante du CE
Yves Nikoué, invité permanent